

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 JUIN 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 20 juin 2014 à 18 heures, en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude LEYGNAC, Maire.

REMPLACEMENT DE FRANCOIS BRETIN, CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Par courrier en date du 10 juin 2014, Monsieur François BRETIN, Conseiller Municipal, informe Monsieur le Maire qu'il déclare donner sa démission de ses fonctions de conseiller municipal, à compter du 14 juin 2014.

Monsieur le Maire en prend acte et accepte la démission de Monsieur François BRETIN.

Conformément aux dispositions figurant à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a informé Monsieur le Préfet de cette démission par courrier du 16 juin 2014.

Par application de l'article L. 270 du Code Electoral, "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit".

Monsieur Pascal COCHET, suivant de la liste "Ensemble, osons de nouveaux défis", remplace Monsieur François BRETIN, dont la démission est devenue effective le 14 juin 2014.

Le Conseil Municipal prend acte de :

- la démission de Monsieur François BRETIN,
- l'installation de Monsieur Pascal COCHET, suivant de liste, en qualité de Conseiller Municipal.

DESIGNATION DU DELEGUE POUR LA FEDERATION FRANÇAISE DES STATIONS VERTES (FFSV)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune bénéficie du label "Station Verte" et à ce titre, adhère à la Fédération Française des Stations Vertes (FFSV).

Dans ce cadre, il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération. Il pourra également faire acte de candidature au poste d'Administrateur de la Fédération.

Monsieur le Maire propose de désigner comme délégué Monsieur Richard DENOT, pour siéger aux assemblées délibérantes de la FFSV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNNE Monsieur Richard DENOT, comme délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la FFSV.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Monsieur le Maire procède par tirage au sort sur la liste électorale de la liste préparatoire communale de 9 personnes, susceptibles d'être retenues pour constituer la liste annuelle du jury criminel de la cour d'assises de la Corrèze, pour l'année 2014.

Ces personnes pourront faire valoir l'impossibilité d'exercer cette mission. 9 noms seront définitivement retenus.

- 0 -

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 1^{er} juillet 2014 à 20 heures.

Le compte-rendu est disponible sur :

- le site internet : www.argentat.fr,
- Facebook : <https://www.facebook.com/ArgentatKoi> et Page Ville d'ARGENTAT Officiel
- Twitter : @ArgentatKoiOff